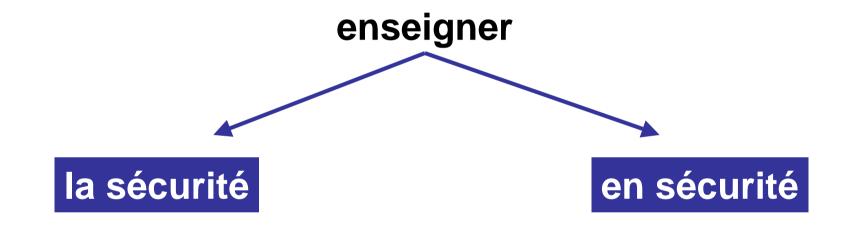
Les enjeux de la sécurité dans le nouveau référentiel Bac pro Forêt



Mars 2011

Référentiel Bac pro

Sécurité des personnes

Extrait du référentiel professionnel

Les entreprises doivent répondre aux exigences réglementaires relevant des évolutions du code forestier et du code du travail, notamment en matière de sécurité et de prévention des accidents.

Santé et sécurité au travail

Extrait du référentiel de formation

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

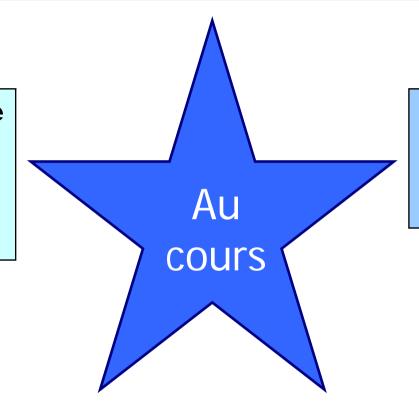
Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage. Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif: éduquer à la santé et à la sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

des réflexions de l'équipe pédagogique (moyens à disposition)

de manipulations de machines dangereuses (dérogations, autorisations)

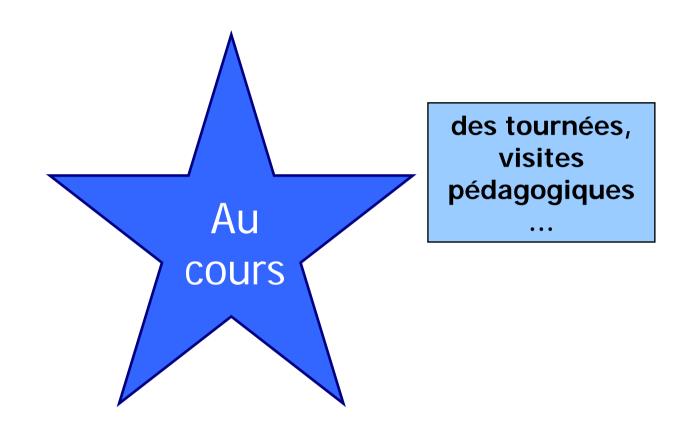


des tournées, visites pédagogiques

. . .

des pratiques organisées par l'établissement: TPR, chantiers écoles, ...

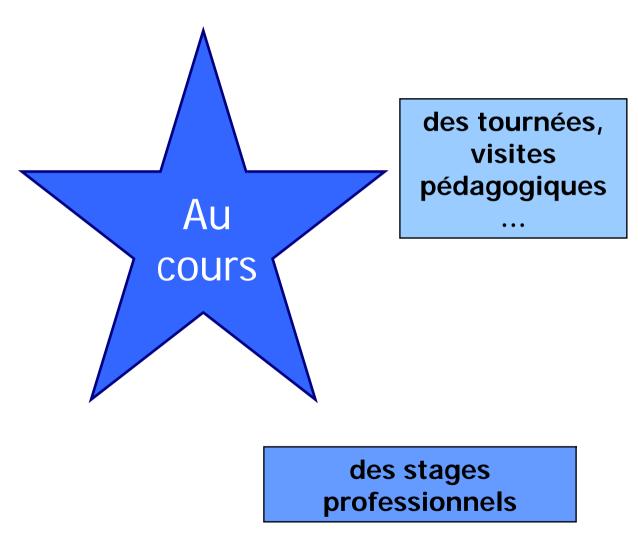
des stages professionnels



Tournées, voyages, visites...

Note de service DGER/SDPOFE/C2010-2004 **Du 22 février 2010**

Intitulé des quatre chapitres et des trois fiches annexes	Pages
	3
Chapitre I - TYPOLOGIE ET DÉFINITIONS, PRINCIPES 1.TYPOLOGIE ET DEFINITIONS 1.1 Les voyages scolaires 1.2 Les sorties scolaires 1.3 Les activités hors de l'établissement 1.4 Les activités dans le cadre des associations 1.5 Les activités sportives hors référentiel de formation des diplômes de l'enseignement agricole 1.6 Les voyages à l'étranger 2. PRINCIPES 2.1 Le directeur de l'EPLEFPA est l'autorité unique 2.2 Les référentiels et programmes doivent être respectés 2.3 Le principe de gratuité doit être appliqué	3 3
2.4 La notion d'activité facultative suppose la continuité du service Chapitre II - LE VOYAGE : FORMALISME, PRÉPARATION, DÉROULEMENT, ENCADREMENT DES ACTIVITÉS 1. FORMALISME 1.1 Le projet d'établissement	≧6 6
1.2 Le conseil d'administration 1.3 Le directeur de l'EPLEFPA 2. PREPARATION PRATIQUE Accompagnateurs ; engagements extérieurs ; caractère facultatif / vacances scolaires ; assurances information des familles ;consignes aux participants apprenants et accompagnateurs ; voyages à l'étranger 3. DEROULEMENT DU VOYAGE 4. ENCADREMENT DES ACTIVITES	
Chapitre III - LE FINANCEMENT DES SORTIES ET VOYAGES 1. PRINCIPES 2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 3. MODALITÉS DE GESTION 4. BILAN FINANCIER	9
Chapitre IV - SITUATION PARTICULIÈRE DES APPRENTIS	11
Fiches annexes I - Fiche pratique : Les déplacements II - Dossier-type préconisé III - Séjour à l'étranger	12 -15 16 -17 18



Stages professionnels

CIRCULAIRE - DGER/SDPFE/C2005-2016 - DGFAR/SDTE/C2005-5050

Date: 26 octobre 2005

CIRCULAIRE - DGER/SDPOFE/C2007-2016 - DGFAR/SDTE/C2007-5052

Date: 20 septembre 2007

Les types de stages:

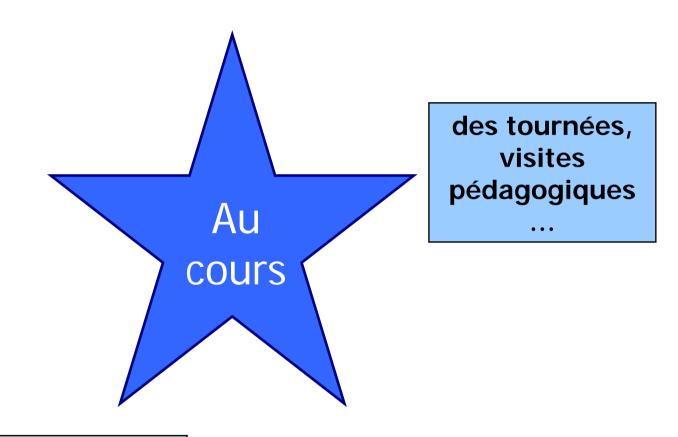
Les stages d'initiation (4° et 3°)

Les stages d'application (CPA)

Les stages qualifiés de périodes de formations en milieu professionnel (2^{nde}, 1^{ere}, Tle Bac pro)

- Les conventions types comme modèle
- Les diligences et le rôle de chacun pour l'organisation de ces périodes en entreprises

« il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ». Au regard de ces dispositions, les chefs d'établissements doivent donc mettre en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir et à la mesure des moyens dont ils disposent pour assurer la prévention et la protection des jeunes lorsqu'ils sont en stage.



des pratiques organisées par l'établissement: TPR, chantiers écoles, ...

des stages professionnels

Pratiques encadrées : TPR, chantiers écoles... Plan de prévention des risques si plusieurs entreprises travaillent sur un même chantier.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES SUR CHANTIERS F STIERS

Objectifs : Mettre en évidence les dangers potentiels et les solutions à mettre en properties éviter.

- Lieu chantier : Forêt communale de Campan (65).

- <u>Nature de la tâche exécutée :</u> Abattage, façonnage, billonnage de sapin pectiné et épicea.

- Entreprise intervenant en même temps sur le chantier : Entreprise de débardage par Skidder (câbl/ A

Nature des risques	Solutions envisagées	Moyens mis en œuvre
- Circulation des promeneurs sur la coupe.	- Sécuriser le chantier.	 - Mise en place de 2 panneaux de chantier aux abords immédiats des voies de circulation. - Dialoguer avec les promeneurs, les cueilleurs et expliquer.
- Ecrasement du bûcheron lors d'un désencrouage d'arbres perchés.	 Désencrouage des arbres par le débardeur à l'aide du skidder. Désencrouage effectuée par les 2 intervenants. Sécuriser la zone de travail. 	- Liaison débardeur/bûcheron communication talkie-walkie - Travail en équipe intégrée : bûcherons/débardeur.
- Ecrasement du bûcheron lors de la circulation du skidder sur la coupe.	- Respecter les distances de sécurité entre les opérateurs.	- Rappeler les consignes de sécurité. - Liaison débardeur/bûcheron communication talkie-walkie - Port des EPI + gilet fluo
- Coup de fouet sur le bûcheron lors de rupture du câble.	- Respecter les distances de sécurité entre les opérateurs.	- Rappeler les consignes de sécurité Port des EPI.

Fait à Vic en Bigorre le 06 Octobre 2004 avant ouverture du chantier d'exploitation et après visite de la coupe avec M. ABAT

Technicien opérationnel ONF.

Le Proviseur.

Autorisation (favorable ou défavorable) du professeur sur l'utilisation des machines ou la réalisation de travaux

L'avis est favorable si on justifie l'apport de connaissance des conditions d'utilisation avec une pratique des gestes et un comportement le plus sûr dans l'utilisation des machines. Il n'est pas nécessaire que l'élève dispose d'une maîtrise totale du fonctionnement de la machine.

2 étapes pour validation:

1) Fiche protocole

Fiche 3 professeur

Protocole de conduite du TRACTEUR AVEC UN OUTIL SEMI-PORTE

<u>Objectif</u>: Maîtrise de l'évolution du tracteur avec un outil semi-porté en toute sécurité <u>Pré-requis</u>: Connaissance des éléments d'attelage (terminologie) et détermination des incidences liées au choix des points d'attelage.

1. Evaluation des risques et mesures préventives Individuel:

- Ecrasement à l'attelage:
- immobilisation de l'automoteur en position parking.- Vérifier l'état mécanique des élédételé (béquilles).

Collectif:

- Heurter un tiers lors de manœuvres: Observation de l'environnement proche Matériel:
- Heurter un élément fixe: réglage des rétroviseurs, maîtrise du gabarit

NB: Enlever les éléments non nécessaires à l'attelage et au fonctionnement de l'outil (barre à trous,...)

2. Etapes à valider

- Manœuvre d'attelage en condition de sécurité (vitesse, alignement.....)
- Conformité d'accrochage (élément de sécurité bien en place)
- Branchement des périphériques
- Manœuvre de l'ensemble: Slalom en marche avant
 - Demi-tour
 - Marche arrière en ligne droite
 - Dételage en sécurité

N.B: cette fiche n'est pas exhaustive. Penser à adapter l'analyse de risque à la situation spécifique au contexte

session bac pro forêt-ENFA-mars 2011 t au maintien de l'outil

2) Fiche d'évaluation

		Date :	
Fiche 3 élève classe :		5.70	<i>N</i> =
Nom :	Prénom :		17/70/7-
Protocole de conduite c	u TRACTEUR AVEC UN OUTIL SE	MI-PORTE	
	ı tracteur avec un outil semi-porté en toute sécurite ents d'attelage (terminologie) et détermination des		oints d'attelage.
<u>Evaluation des risque</u> ndividuel	es et mesures préventives		
<u>narviauei</u>			
Collectif :			
Natériel :			
14.01.101.			
2. Etapes validées ☐ Manœuvre d'attelage en conditio	n de sécurité (vitesse, alignement)	Diffusion:	- élève - établissement
□ Conformité d'accrochage	,,		- maître de stage
☐ Branchement des périphériques Manœuvre de l'ensemble :			
□ Slalom en mar	che avant	Validation de l'enseignant	
□ Demi-tour □ Marche arrièi	re en ligne droite	responsable	- 3
□ Dételage en s			
ATTENTED IN THE 1 CO.	1		

session bac pro foret-ENFA-mars 2011 Sylvain Bastida-LEGTAF de Vic en Bigorre

Fiche de consignes d'utilisation



Consignes de travail n°009 Débusqueur forestier

Appartonant a rontieprise		
	type	
N° identification	Année	

Maintenir en bon état les éléments de protection du poste de conduite. Ne jamais modifier redresser la structure de protection.

Maintenir en bon état l'accès au poste de conduite.

Lors des opérations de treuillage, veiller à maintenir une distance de sécurité suffisante en cas de rupture ou de décrochage du câble, ou de mouvements dangereux des grumes.

En cas d'intervention sur le treuil et le dispositif de guidage du câble, respecter les indications de la notice d'instructions.

Surveiller périodiquement l'état du câble des dispositifs d'accrochage. Surveiller périodiquement l'état des pneumatiques.

Redoubler de prudence lors des manœuvres, des changements de direction et des marches arrière.

Maintenir l'avertisseur sonore en état de marche.

Dispositif de radiocommande à distance : consulter la notice d'instructions afin de bien identifier les commandes et respecter le mode opératoire et les instructions de sécurité.

Veiller à la propreté du poste de conduite, des pédales et marchepieds.

A l'arrêt de la machine, abaisser la lame avant et le bouclier mobile arrière, retirer la clé de contact. Surveiller l'état des flexibles et des raccords hydrauliques.

Maintenir une bonne visibilité : propreté des vitres, réglages des rétroviseurs.

Consulter la notice d'instructions pour comprendre la fonction de chacune des commandes.

Maintenir les dispositifs de signalisation et d'éclairage propres et en état de marche.

S'assurer que l'entretien courant a été réalisé.

Commentaires:

Le

Le

Signature du salarié

Signature de l'employeur

Attestation de formation à la sécurité

ATTESTATION DE FORMATION Je soussigné(e),....en qualité de..... Atteste que l'élèveen classe de 1ere Bac pro GCCF, A suivi la formation sur la santé des personnes, sur la sécurité des matériels et sur les chantiers forestiers qui s'est déroulée duauau Les objectifs..... Fait à ... le Le directeur de l'établissement de formation. Cachet Signature

Ficho do concianos chantior, directivos de chantier

LEGTAF « Jean Monnet » - 65500 VIC en BIGORRE

- CONSIGNES D'EXPLOITATION -

Forêt du lycée Jean Monnet – parcelle 2.1 (0,9 ha)

Janvier 2011

2ème éclaircie de Pins Laricios Acheteur du bois bord de route : CPB. Opérations de bûcheronnage (abattage-façonnage) et de débardage.

<u> Bûcheronnage :</u>

Abattage des arbres marqués à la peinture.

Démantèlement des houppiers. Etalement sur les couloirs de cloisonnement pour améliorer la portance . Façonnage en rondins de 2m (trituration) , rangement en petits tas le long des passages pour faciliter le chargement.

Débardage :

Au porteur. Utilisation du skidder pour les arbres encroués et les abattages délicats.

Dépôt des rondins devant les hangars des installations de Labarthe, face au bois de chauffage. Attention aux lignes à l'entrée des hangars et aux clôtures.

Sécurité :

Port des EPI, gilet fluo obligatoire

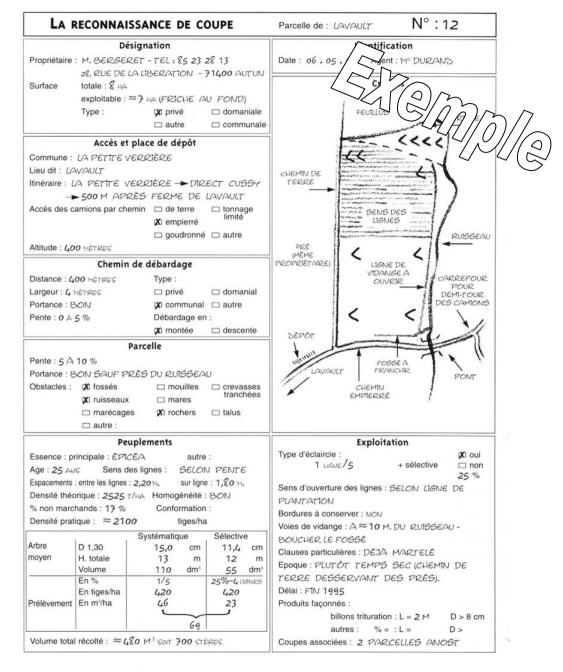
Respect des distances de sécurité entre bûcherons et entre opérateur et tracteur.

Nettoyage au pied de l'arbre avant de commencer l'abattage.

Abattages dans les règles de l'art (entaille de direction) et utilisation du levier d'abattage-tournebille pour éviter d'enrouer.

Arbres encroués : pas d'abattage en hauteur, utilisation du tournebille ou du câble pour désencrouer.

Fiche descriptive de chantier



de manipulations de des tournées, machines visites pédagogiques dangereuses Au (dérogations, autorisations) cours des pratiques organisées des stages

session bac pro forêt-ENFA-mars 2011

par l'établissement: TPR,

chantiers écoles, ...

Sylvain Bastida-LEGTAF de Vic en Bigorre professionnels

Manipulation de machines dangereuses

Demande de dérogations pour l'emploi de machines et travaux dangereux pour les jeunes de *moins de 18 ans.*

Art R. 234-22 du code du travail

Le cadre est donné par le code du travail qui :

- ✓ Détermine les matériels ou travaux dangereux normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans
- ✓ Fixe les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à cette interdiction :
 - ▶ Au cours de la formation professionnelle uniquement
 - Pour les apprentis ou les élèves suivant un enseignement technique dans un établissement public ou privé
 - Sur autorisation de l'inspecteur du travail Les trois inspections du travail, fusionnées, sont intégrées au sein des Unités Territoriales (actuelles DDTEFP) des futures DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
 - Après avis du médecin du travail ou du médecin chargé de la surveillance des élèves
 - Et autorisation du professeur ou du moniteur d'atelier.

Manipulation de machines dangereuses

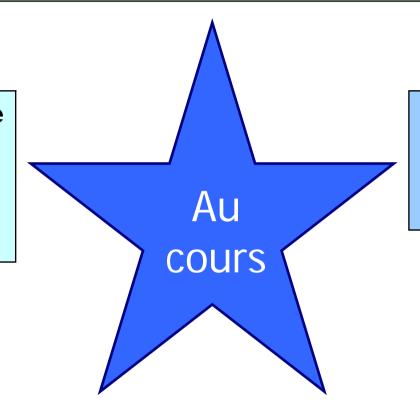
enseignement professionnel ou technologique.

CIRCULAIRE DGT-DGESCO-DGFAR-DGER n° 2007-10 du 25 octobre 2007 (DGER/C2007-2017 - DGFAR/C2007-5065) relative à l'âge minimum de délivrance de la dérogation, prévue à l'article R 234-22 du code du travail, pour les élèves inscrits en

« Les services d'inspection du travail sont donc invités à instruire les demandes de dérogations, présentées par les chefs d'établissements d'enseignement professionnel et technologique, pour les élèves âgés de quinze ans à moins de dix-huit ans. »

des réflexions de l'équipe pédagogique (moyens à disposition)

de manipulations de machines dangereuses (dérogations, autorisations)



des tournées, visites pédagogiques

• • •

des pratiques organisées par l'établissement: TPR, chantiers écoles, ...

des stages professionnels

Réflexions de l'équipe pédagogique

Respects des <u>règles</u> par les élèves

- Règles de fonctionnement: règlement intérieur, règlement atelier, vestiaires, véhicules...
- Engagement élève: projet élève, contrat d'engagement...
- Règles de sécurité: ports des EPI des EPC...
- Contraintes techniques: fiche d'activité, fiche consignes, fiche de chantier, fiche utilisation matériel, fiche technique...
- Evaluation: formatif, CCF (EP3 du BEPA « rénové », Bac pro)

La réflexion en de l'équipe pédagogique

Moyens disponibles par les enseignants

- le cahier de texte : contenu séances, objectifs, capacités...
- le registre d'hygiène et de sécurité : observations, suggestions des agents ou des usagers relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail
- l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) : assiste et conseille le chef d'établissement dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- La CHS (Commission d'Hygiène et de Sécurité) : promouvoir la formation à la sécurité et l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, en faveur des agents et des élèves
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

En matière d'hygiène et sécurité c'est le livre II du code du travail qui s'applique.

Les EPLEFPA

- doivent mettre tout en œuvre pour identifier les risques et soit les prévenir, soit les supprimer quand cela est possible,
- ont obligation de réaliser un DUERP

Ce DUER une fois validé par l'inspection du travail a valeur prescriptive et la DGER via les DRAAF doit allouer les moyens nécessaires.

Dans le cas contraire ce pourrait être interprété comme un manquement à ces obligations.

Nouvelles directives nationales

Décret n° 2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles

Publics concernés : salariés et autres travailleurs liés à un employeur, indépendants et employeurs qui exercent en personne leur activité, réalisant des travaux forestiers et sylvicoles sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

- Fiche de chantier (informations spécifiques au chantier, pouvant avoir une incidence sur la sécurité des travailleurs) obligatoire établit par le donneur d'ordre et distribuée à l'ensemble de intervenants du chantier forestier (salariés, entreprises...)
- Jusqu'au 31 décembre 2013, le nombre minimum de personnes présentes sur le chantier, ayant reçu la formation aux premiers secours est fixé, pour chaque entreprise, à un secouriste pour un effectif de moins de cinq travailleurs présents simultanément sur le chantier et à deux secouristes pour un effectif d'au moins 5 travailleurs.
- Les chantiers sont organisés de manière à éviter le travail isolé. Lorsqu'il ne peut pas être évité, l'employeur met en place un dispositif d'alerte en cas d'accident, permettant d'avertir dans les plus brefs délais les services susceptibles de dispenser les premiers secours.
- Les conducteurs d'engins disposent, dans leur cabine, des gants adaptés aux travaux d'entretien et de maintenance. Le port du casque de protection et du vêtement ou accessoire de signalisation de couleur vive ne s'impose qu'en dehors Sylvain Bastida-LEGTAF de Vic

A-mars 2011 en Bigo